Lyon, le 20/2/23

Chers partenaires de SMARA,

Que vous soyez aux côtés de SMARA depuis longtemps ou plus récemment, je me dois, en tant que Président de l'association, de vous informer de la situation exceptionnelle que SMARA traverse actuellement. Nous sommes persuadés que grâce à notre énergie et à votre fidélité, nous arrivons à surmonter cette nouvelle crise.

A la stupéfaction de tous les acteurs de terrain, le 29 novembre 2022, le gouvernement de transition ordonne aux associations la cessation immédiate de toutes activités financées en tout ou partie par les fonds publics français.
Dans l'attente d'explications complémentaires de cette décision que rien ne laissait prévoir, toutes les associations concernées intervenant au Mali ont suspendu sans délai leurs missions et activités. Ainsi en a-t-il aussi été pour SMARA, au plus grand regret de l'association comme à celui des populations auprès desquelles elle intervient depuis 30 ans. Au siège, à Lyon, une cellule de crise a immédiatement été constituée, composée de membres du Bureau et de salariés.
Toutes les informations parvenues depuis lors ont confirmé et durci les règles désormais en vigueur. Il ne reste possible que les activités financées exclusivement sur fonds privés ou étrangers, soumises de surcroit à des procédures nouvelles très contraignantes.

Cette situation s'impose à toutes les associations intervenant au Mali : SMARA n'est donc pas mise en cause, ni dans sa gestion, ni dans la réalisation de ses projets.
Elle est touchée, comme 230 autres ONG françaises mais elle est probablement l'une des seules à être aussi lourdement impactée car 100% de son activité est déployée au Mali et 75% de son financement provient de fonds publics (Etat, Région, Métropole de Lyon).
En conséquence, le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion début février, a été amené à prendre les décisions suivantes.

1/ Des mesures sociales incontournables

L'association étant responsable vis-à-vis de ses salariés et une importante partie de ses financements n'étant plus assurés pour l'avenir, le conseil d'administration a décidé de procéder au licenciement des personnels au Mali et au siège de Lyon.

En outre, il a été décidé de se séparer du local lyonnais et des bases maliennes.

2/ Ces mesures permettent à l'association de continuer d'exister

Forte de sa quarantaine de bénévoles impliqués et de l'engagement de son conseil d'administration, l'association travaille à :

- la poursuite de ses activités sur fonds privés déjà existants (fondations ou donateurs), comme l'acceptent les autorités maliennes. Par exemple, ANIMA, qui subventionne le projet des bourses aux étudiants, AMIDIA, qui finance les lampes solaires La Gazelle pour les jeunes mamans ou la Fondation Mérieux sur le projet pédiatrique.
- la recherche de nouvelles pistes de financement, notamment vers des fondations étrangères éthiquement compatibles, recherche qui demande du temps pour monter les dossiers, les soutenir, puis si tout se passe bien, mettre en œuvre les actions.
- L'adaptation des interventions aux circonstances actuelles, qui obligent SMARA à se réinventer, comme elle a déjà su le faire dans le passé, à chaque période de crise au Mali.

Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, mais notre ancienneté dans le pays et l'histoire malienne nous incitent à rester confiants.
C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais nous comptons sur vous à nos côtés pour poursuivre les actions qui restent possibles auprès des populations, tout en préservant notre objectif prioritaire : permettre de soigner les maliens par les maliens.

Pour l'association SMARA,
Dr. Luc HENRY, son président